

Vu pour être annexé à la délibération n° 2025-209 en date du 22/09/2025

Le Président

Dominique MOULIN



Rapport Annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif et de
l'assainissement non collectif

Exercice 2024

TABLE DES MATIERES

1	L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3
1.1	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1.1	Le service public d'assainissement collectif	3
1.1.1.1	Définition des missions du service	3
1.1.1.2	L'organisation du service	3
1.1.1.3	Présentation du territoire desservi	6
1.1.1.4	Mode de gestion du service	7
1.1.1.5	Estimation de la population desservie (D201.0)	7
1.1.1.6	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	8
1.1.1.7	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	8
1.1.1.8	Avis rendus par la direction de l'assainissement au titre de l'urbanisme	9
1.1.1.9	DT /DICT.....	9
1.1.1.10	Travaux et études engagés et/ou réalisés en 2024	10
1.1.1.11	Présentation des programmes pluriannuels d'investissements.....	13
1.1.2	Système d'assainissement collectif	15
1.1.3	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203,0)	32
1.1.3.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	32
1.1.3.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	32
1.2	ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT	33
1.2.1	Recettes	33
1.2.1.1	Redevance assainissement collectif	33
1.2.2	PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif)	36
1.2.2.1	Contrôle de conformité assainissement en cas de vente.....	36
1.2.2.2	Dépotage des matières de vidanges, de curage sur la station de traitement des eaux de Guillestre	36
1.2.3	Financement des investissements	38
1.2.3.1	Montants financiers.....	38
1.2.3.2	Etat de la dette du service	38
1.2.3.3	Amortissements	38
1.3	INDICATEURS DE PERFORMANCE	39
1.3.1	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202,2B)	39
1.3.2	Conformité de la collecte des effluents (P203,3).....	41
1.3.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204,3) .	41
1.3.4	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205,3)	42
1.3.5	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206,3) .	43
1.4	TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....	45
2	L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	46
2.1	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	46
2.1.1	Présentation du territoire desservi	46
2.1.2	Mode de gestion du service	46
2.1.3	Estimation de la population desservie (D301.0)	46
2.1.4	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0).....	47
2.2	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	47
2.2.1	Modalités de tarification	47
2.2.2	Recettes	47
2.3	INDICATEURS DE PERFORMANCE	48
2.3.1	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	48

1 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1.1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1.1 Le service public d'assainissement collectif

1.1.1.1 Définition des missions du service

La compétence Assainissement de la Communauté de Communes du Guillestrois et du Queyras recouvre depuis le 1er janvier 2017 les 2 missions suivantes :

- Assainissement collectif des eaux usées,
- Assainissement non collectif,

1.1.1.2 L'organisation du service

➤ Les moyens humains

Le service assainissement était composé, au 1^{er} janvier 2024, de :

Missions	Personnel affecté	Quote-part en ETP	
Direction de la régie : gestion administrative et financière, montage et suivi des projets, gestion des équipements, encadrement du personnel affecté à l'assainissement	1 ingénieur principal titulaire	1	
Chargé de projets et de soutien à l'exploitation (autosurveillance), avis d'urbanisme et DT /DICT	1 technicienne en CDI	0.8	
Chargé des avis d'urbanisme et DT/DICT, des contrôles des branchements et d'assainissement non collectif.	1 technicienne en CDI	1	
Responsable d'exploitation des équipements d'assainissement	1 technicien en CDI	1	
Conduite des installations : stations d'épuration et réseaux	4 agents d'exploitation et 1 électromécanicien	5	
Facturation des redevances et suivi clientèle	3 agents administratifs	1.5	
Comptabilité et gestion administrative et financière	3 agents administratifs	0.8	
Services support : RH, communication, finances.		0.5	

➤ Les moyens matériels

Les véhicules :

- Deux véhicules VOLKSWAGEN Caddy 4 roues motrices ;
- Un véhicule tout terrain de marque FIAT ;
- Un fourgon tout terrain de marque VOLKSWAGEN ;
- Un véhicule utilitaire de marque PEUGEOT ;
- Un véhicule ISUZU DMAX Planet équipé d'une benne basculante, d'une grue et d'un attelage.

Le camion VOLKSWAGEN est équipé d'une hydrocureuse performante afin de permettre au personnel d'intervenir plus facilement et plus efficacement sur les sites.

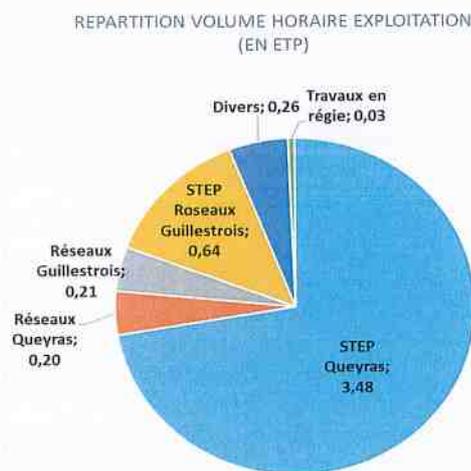
Le véhicule ISUZU a été acquis pour faciliter les déplacements, le chargement et déchargement de matériel nécessaire pour les travaux réalisés en régie. Il permet ainsi d'optimiser l'organisation du service.

L'outillage :

- Une hydrocureuse tractée conservée en secours,
- Une remorque,
- Une caméra d'inspection des réseaux avec tête localisable,
- Du matériel de débroussaillage pour l'entretien des STEP roseaux,
- Du matériel pour travaux sur regards et réseaux : tronçonneuse, disqueuse...
- EPI : chaussures de sécurité, casques, lunettes, détecteurs multigaz...
- Petits outillages divers

➤ Répartition du temps de travail des exploitants

En 2024, le volume horaire effectif en exploitation a représenté 4.81ETP contre 4.67 ETP en 2023. L'équipe d'exploitation se stabilise même si les recrutements demeurent difficiles et des absences constatées.



Les 4 STEP du Queyras d'une capacité de plus de 2000 équivalent-habitant chacune mobilisent près des 3/4 du temps d'exploitation. Les agents ont suivi en 2024 une formation dispensée par l'Office Internationale de L'Eau sur site et ont ainsi pu monter en compétence et mieux maîtriser le fonctionnement spécifique de chaque installation. Ce temps de travail comprend également les temps de trajet incompressibles.

Les travaux en régie ont représenté 248H contre 76H en 2023 : cette évolution est positive et montre que l'équipe mieux formée et plus stable a pu consacrer plus de temps à la réalisation de travaux en régie.

➤ Missions des exploitants

Equipements	Mission des agents
4 STEP entre 2000 et 10 000 équivalents-habitants + unité de méthanisation du lactosérum	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du traitement et autocontrôle - Mise en fonctionnement des traitements des boues - Entretien et maintenance préventive et curative des équipements - Prélèvements pour autosurveillance
16 Postes de relevage dont 4 exploités par la SAUR	<ul style="list-style-type: none"> - Vidage des paniers de dégrillage - Entretien et maintenance préventive et curative des équipements électromécaniques (pompes, agitateurs, dégrilleurs) - Autosurveillance des déversoirs d'orage
267 km de réseaux	<ul style="list-style-type: none"> - Curages préventifs : 0.45 km en 2024 - Débouchages d'urgence : 0.170 km en 2024 - Inspection vidéo : 0.317 km en 2024 - Mise à jour du SIG - Travaux en régie : <ul style="list-style-type: none"> • Mise à la côte de regards/ Réfection de regard : réparation de 4 regards et mise à la côte de 3 regards en 2024 - Relève des données sur les déversoirs d'orage et surveillance des déversements
2 STEP > 10 000 équivalents habitants	Exploitées par la SAUR Contrôle du contrat par la direction
13 STEP entre 50 et 350 équivalents habitants dont : <ul style="list-style-type: none"> - 8 STEP roseaux - 2 décanteurs-digesteurs - 2 fosse toutes eaux - 1 filtre coco 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du fonctionnement et relevés - Evacuation des refus de dégrillage - Alternance des lits pour les STEP roseaux : 2 à 3 fois par semaine - Débroussaillage - Désherbage des bassins roseaux - Faucardage des roseaux à l'automne

1.1.1.3 Présentation du territoire desservi



Source : IGN 2015 BDTopo© - Scan Express©
 Réalisation : service SIG Lcrins / Guillestrois-Queyras - Mai 2018

Le service est géré au niveau Communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Eyglers,

Guillestre, Mont-Dauphin, Réotier, Risoul, Saint-Crépin, Saint-Clément, Vars, Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines-en-Queyras, Saint-Véran.

- Existence d'une CCSPL Oui . Non
- Existence d'un zonage Oui . Non
- Existence d'un règlement de service Oui . Non

1.1.1.4 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie pour certaines STEP, certains PR et les réseaux de transferts

Régie avec prestataire de service pour la STEP de GUILLESTRE et la STEP de VARS

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025
- Nature exacte de la mission du prestataire : Exploitation des installations suivantes, faisant partie intégrante du service assainissement de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras :
 - ✓ **Stations d'épuration :**
 - « Saint-Guillaume » d'une capacité de 24 000 Équivalent-Habitant à Guillestre
 - « Vars » d'une capacité de 22 000 Équivalent-Habitant à Vars
 - ✓ **Postes de relèvement :**
 - « Les Hauches » à Saint-Crépin, télésurveillé d'une capacité de 40 m³/h
 - « Eygliers » à Eygliers, télésurveillé d'une capacité de 40 m³/h ainsi que la conduite de refoulement entre ce poste et la station d'épuration Saint-Guillaume et la canalisation de bypass.
 - « Saint-Marcellin » à Vars, télésurveillé d'une capacité de 20 m³/h
 - « Refuge Napoléon » à Vars, télésurveillé d'une capacité de 15 m³/h
 - ✓ **Réseau de transfert**
 - Totalité du réseau de transfert de Vars d'un linéaire de 31,55 km.

Délégation de Service Public pour les réseaux de collecte de VARS

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2025
- Nature exacte de la mission du prestataire : exploitation des réseaux de collecte de la commune de Vars.

1.1.1.5 Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 19 889 habitants au 31/12/2024 (Population DGF – population raccordé à l'assainissement non collectif (601 installations x nombre de personnes par logement soit 1,22)).

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 16 868 abonnés au 31/12/2024.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

NOMBRE TOTAL D'ABONNES EN 2024	
ABRIES-RISTOLAS	836
AIGUILLES	584
ARVIEUX	793
CEILLAC	742
CHÂTEAU VILLE VIEILLE	388
EYGLIERS	711
GUILLESTRE	2264
MOLINES	900
MONT DAUPHIN	200
REOTIER	164
RISOUL	4083
ST CLEMENT	252
ST CREPIN	626
ST VERAN	463
VARS	3862
TOTAL	16868

1.1.1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 5 au 31/12/2024.

1.1.1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 267 km de réseau hors branchements,
- 24 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

TYPE D'EQUIPEMENT	LOCALISATION
Déversoir d'orage	Ceillac
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Ristolas - rue de Jassaygue
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Arvieux - La Cassière
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Arvieux – Les Moulins
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Aiguilles – Camping du Gouret
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Ville Vieille (la Rua)
Poste de relevage avec déversoir d'orage	CVV - Place d'exiles
Poste de relevage avec déversoir d'orage	CVV - Notre dame (Cimetière)
Déversoir d'orage	Molines en Queyras – La Rua
Poste de comptage	St Véran - la chalp

Poste de relevage avec déversoir d'orage	St Clément les Contiers
Poste de relevage avec déversoir d'orage	St Crépin - Les Cesaris
Poste de relevage avec déversoir d'orage*	St Crépin - Les Hauches
Poste de relevage avec déversoir d'orage	St Crépin - Aéromotel
Poste de relevage avec déversoir d'orage*	Eyglis
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Réotier - Les Cros
Poste de relevage avec déversoir d'orage*	Vars - St Marcellin
Poste de relevage avec déversoir d'orage*	Vars - Refuge Napoléon
Poste de relevage avec déversoir d'orage	Guillestre - Maison du Roy
Poste de relevage sans déversoir d'orage	Guillestre - La Longeagne
Déversoir d'orage	Guillestre Centre
Déversoir d'orage	Guillestre Route des Camping (réseau de Risoul)
Déversoir d'orage	Guillestre Camping (à côté DO Risoul)

* Exploité par la SAUR

1.1.1.8 Avis rendus par la direction de l'assainissement au titre de l'urbanisme

2024	PC / DP	Cu.b	PA	TOTAL GENERAL	POURCENTAGE
ABRIES-RISTOLAS	6	1	0	7	3,37
AIGUILLES	1	0	0	1	0,48
ARVIEUX	15	7	0	22	10,58
CEILLAC	5	3	0	8	3,85
CVV	3	5	1	9	4,33
EYGLIERS	11	4	2	17	8,17
GUILLESTRE	30	13	2	45	21,63
MOLINES	2	2	0	4	1,92
MT DAUPHIN	8	0	0	8	3,85
REOTIER	4	3	0	7	3,37
RISOUL	15	12	3	30	14,42
ST CLEMENT	12	7	0	19	9,13
ST CREPIN	5	3	0	8	3,85
ST VERAN	5	1	0	6	2,88
VARIS	15	2	0	17	8,17
TOTAL	137	63	8	208	100

1.1.1.9 DT/DICT

2024	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Déclarant	23	12	35	15	6	5	0	0	14	19	21	6	156
Exploitant	32	32	36	53	54	66	58	36	81	50	31	24	553
TOTAL	55	44	71	68	60	71	58	36	95	69	52	30	709

1.1.1.10 Travaux et études engagés et/ou réalisés en 2024

Opération	Détails
10 - STEP VARS	Renouvellement de matériels (contrat prestation SAUR) et remplacement
10001 - STEP CEILLAC	Renouvellement de matériels dont pose tamis rotatif et renouvellem
10002 - STEP MOLINES ST VERAN	Renouvellement de matériels
10003 - STEP ABRIES RISTOLAS	Régularisations foncières + renouvellement de matériels + sondes O2
10004 - STEP AIGUILLES CVV ARVIEUX	Renouvellement de matériels + logiciel de supervision
10005 - SERVICES GENERAUX	Schémas Directeurs: Guillestre + Vars + CVV+ Ceillac + zonage Abriès
29 - PETITES STEPS	
30 - STEP REOTIER	plan dévoiement réseau Goutail
31 - STEP GUILLESTRE	Renouvellement de matériels (contrat prestation SAUR)
34 - RESEAUX GUILLESTRE	Renouvellement Ribière + Serre Méyère + travx urgence + dévoiement Villard
35 - RESEAUX AIGUILLES	Renouvellement réseau la Chalp
36 - RESEAUX ST CREPIN	Renouvellement réseau Tour de Ville
39 - ASSAINISSEMENT LE ROUX - ABRIES	Transfert entre le Roux et Abriès (solde mission MOE)
40 - RESEAUX ABRIES-RISTOLAS	Travaux réseau Le Pelvas
41 - RESEAUX VARS	Travaux réseaux les Claux
45 - ASSAINISSEMENT LES PRATS - CVV	Travaux réseau de transfert Hameau des Prats vers Château VV
46 - RESEAUX EYGLIERS	Travaux urgence crue + mission MO et pré-diagnostic rénovation PR
47 - RESEAUX RISOU	Rénovation réseau EU sous pistes + Travaux urgence crue rua villaret
48 - RESEAUX MOLINES	Dévoiement et création réseau Gaudissard
49 - ASSAINISSEMENT LES CLOTS - ST CLEMENT	Travaux supplémentaires création réseau - les Clots
5 - METHANISATION ABRIES	Audit installation méthanisation
50 - RESEAUX ARVIEUX	Publication marché travaux assainissement - Les Maisons
51 - RESEAU CEILLAC	Extension et renouvellement réseau (la Hochette)
Total opérations réelles	

Opération	Détails	Dépenses
10 - STEP VARS	Renouvellement de matériels (contrat prestation SAUR) et remplacement dégrilleur	115 682,19 €
10001 - STEP CEILLAC	Renouvellement de matériels dont pose tamis rotatif et renouvellement centrale polymère	57 050,71 €
10002 - STEP MOLINES ST VERAN	Renouvellement de matériels	35 185,93 €
10003 - STEP ABRIES RISTOLAS	Régularisations foncières + renouvellement de matériels + sondes O2	21 318,15 €
10004 - STEP AIGUILLES CVV ARVIEUX	Renouvellement de matériels + logiciel de supervision	69 156,18 €
10005 - SERVICES GENERAUX	Schémas Directeurs: Guillestre + Vars + CVV+ Ceillac + zonage Abriès-Ristolas - logiciel métier	128 325,77 €
29 - PETITES STEPS		0,00 €
30 - STEP REOTIER	plan dévoiement réseau Goutail	750,00 €
31 - STEP GUILLESTRE	Renouvellement de matériels (contrat prestation SAUR)	65 072,40 €

34 - RESEAUX GUILLESTRE	Renouvellement Ribière + Serre Méyère + travaux urgence + dévoiement fromagerie ZA le Villard	214 344,44 €
35 - RESEAUX AIGUILLES	Renouvellement réseau la Chalp	36 014,88 €
36 - RESEAUX ST CREPIN	Renouvellement réseau Tour de Ville	44 926,20 €
39 - ASSAINISSEMENT LE ROUX - ABRIES	Transfert entre le Roux et Abriès (solde mission MOE)	696,00 €
40 - RESEAUX ABRIES-RISTOLAS	Travaux réseau Le Pelvas	24 890,82 €
41 - RESEAUX VARS	Travaux réseaux les Claux	71 746,32 €
45 - ASSAINISSEMENT LES PRATS - CVV	Travaux réseau de transfert Hameau des Prats vers Château VV	332 869,62 €
46 - RESEAUX EYGLIERS	Travaux urgence crue + mission MO et pré-diagnostic rénovation PR EYGLIERS et réseaux	33 074,09 €
47 - RESEAUX RISOU	Rénovation réseau EU sous pistes + Travaux urgence crue rua villaret	416 711,20 €
48 - RESEAUX MOLINES	Dévoiement et création réseau Gaudissard	66 539,04 €
49 - ASSAINISSEMENT LES CLOTS - ST CLEMENT	Travaux supplémentaires création réseau - les Clots	3 480,00 €
5 - METHANISATION ABRIES	Audit installation méthanisation	12 600,00 €
50 - RESEAUX ARVIEUX	Publication marché travaux assainissement - Les Maisons	1 107,66 €
51 - RESEAU CEILLAC	Extension et renouvellement réseau (la Hochette)	14 926,08 €
Total opérations réelles		1 766 467,68 €



Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées entre le télésiège de Peyrefolle et la station de Risoul.



Réfection réseaux eau potable, eaux usées, création de réseau pluvial et réfection de voirie -Travaux coordonnés avec la commune de St Crépin

1.1.1.11 Présentation des programmes pluriannuels d'investissements

Opérations Prévisionnelles	Détail de l'opération	Année prévisionnelle de réalisation
Schéma directeur d'assainissement	Fin des SDA de Guillestre, Risoul, St Crépin, Eygliers, Mondauphin et Vars	2023-2025
Schéma directeur d'assainissement	Agglomérations d'Aiguilles-Château Ville-Vieille-Arvieux et Ceillac	2023-2025
Zonage d'assainissement	Révision du zonage de St Clément et Réotier	2023-2025
Réfection du réseau d'eaux usées sous piste de ski à Risoul 1850		2023-2025
Réfection des réseaux EU-EP-AEP - rue du Pelvas – Abriès-Ristolas	Mise en séparatif du réseau 1 ^{ère} tranche réalisée en 2023 2 ^{ème} tranche réalisée en 2025	2023-2025
Réseau Prats Hauts et bas à Château Ville-Vieille	Création d'un système d'assainissement : réseau 1 ^{ère} tranche réalisée en 2022 2 ^{ème} tranche réalisée en 2025	2022-2025
Assainissement des Clots de St Clément	Reprise du chantier prévu automne 2025 finalisation 2026	2021-2026
Rénovation du réseau d'eaux usées Route de Réotier à Eygliers	En groupement de commande avec la commune Maîtrise d'œuvre en cours	Reporté après 2027
Rénovation PR Eygliers et réseaux environnants	Poursuite d'étude	Reporté après 2027
Rénovation des réseaux EU, EP, AEP tour de ville St Crépin	En co-maîtrise d'ouvrage avec la commune	2024-2025
Dévoisement et création du réseau d'eaux usées Gaudissard scierie Molines-en-Queyras	Revêtements définitifs à réaliser en 2025	2024-2025
Dévoisement Réseau EU la Rua d'Alay-Eygliers	Travaux d'urgence post-intempéries	2025
Rénovation du réseau EU la Rua-Risoul	Travaux d'urgence post-intempéries	2024-2025
Dévoisement réseau EU Ste Catherine-rue Catinat Eygliers	Suite à un permis d'aménager	Reporté en 2027
Extension du réseau EU Les Piélous Réotier	Suite nouvelles constructions	2025
Extension du réseau d'EU le haut Villaron St Crépin	Suite nouvelles constructions	2025
Extension du réseau EU Les Chapins St Crépin	Suite nouvelles constructions	2025
Raccordement du hameau des Maisons à Arvieux	Travaux : septembre 2025	2025
Renouvellement réseau EU rue Vière Ceillac	Travaux : septembre 2025	2025

Assainissement du Goutail à Réotier		2026
Rénovation assainissement base d'eaux vives à St Clément	Etudes lancement : automne 2025	2025-2026
STEP Souliers à Château Ville-Vieille + élimination ECP	Création d'une STEP et mise en séparatif	2028
STEP de Montbardon à Château Ville-Vieille	Création d'une STEP	2028
Réfection des réseaux de collecte	Suivant les priorités fixées par les Schémas Directeurs d'assainissement	Chaque année
Mise aux normes de la STEP de Villargaudin		2027
Travaux STEP Guillestre (études MOE et divers missions préalables DLE....)	Etudes 2025 – consultation des entreprises printemps 2026 – travaux 2026 à fin 2027	2025-2028
STEP St Clément	Travaux rénovation, études préalable conception réalisation	2025-2026

1.1.2 Système d'assainissement collectif

Le service gère 19 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

TYPE D'EQUIPEMENT	LOCALISATION
Station d'épuration	Ceillac
Station d'épuration	Abriés (Abriés – Ristolas)
Décanteur Digesteur + champ d'infiltration	Ristolas
Station d'épuration	Arvieux (Aiguilles Château Ville-Vieille Arvieux)
Décanteur Digesteur + champ d'infiltration	Aiguilles – Camping Le Gouret
Station d'épuration	Molines en Queyras (Molines – St Véran)
Station d'épuration STEP Roseau	St Clément - village RD
Station d'épuration STEP Roseau	St Clément - Charissier RG
Station d'épuration STEP Roseau	St Clément - Bon pommier RG
Station d'épuration STEP fosse toutes eaux	St Clément – Base de loisirs
Station d'épuration STEP Roseau	Réotier - St Thomas
Station d'épuration STEP Roseau	Réotier - Hameau Cros Camping
Station d'épuration STEP Roseau	Réotier Village
Station d'épuration STEP Roseau	Eyglis - Hameau la font
Station d'épuration STEP Roseau	St Crépin Aéromotel
Station d'épuration STEP Filtre coco	Guillestre - Maison du Roy
Fosse toutes eaux	Arvieux - Villargaudin
Station d'épuration Guillestre*	Guillestre
Station d'épuration Vars*	Vars

* Exploitée par la SAUR

STEU N°1 : Station de CEILLAC

Code Sandre de la station : 0905026001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Biologique sur culture fixé (biodisques)									
Date de mise en service		31/12/2008									
Commune d'implantation		Ceillac									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		3250									
Nombre d'abonnés raccordés		696									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		528									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration en date du 27/12/2007									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce							
		Nom du milieu récepteur		Le Cristillan							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		80			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		75			
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou		90			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2018	Oui	10,7	95	50,7	87	10,6	93				
Moyenne 2019	Oui	10,16	96,19	41,56	91,77	8,22	96,38				
Moyenne 2020	Oui	17,03	95,19	66,54	91,11	14,13	95,83	39,9	63,53	4,56	59,03
Moyenne 2021	Oui	12,2	95,92	58,08	90,59	12,86	95,21	43,28	49,72	5,39	48,05
Moyenne 2022	Oui	15,8	93,3	75,1	84,9	20,0	89,7			4,6	38,6
Moyenne 2023	Oui	29,2	91,1	102	82,5	21	86,7			6,23	34,9
Moyenne 2024	Oui	27,4	89,6	98,8	89,6	28,8	86,6			6,05	50

La STEP est jugée conforme pour l'année 2024.



STEU N°2 : Station d'épuration STEP ABRIES-RISTOLAS

Code Sandre de la station : 0905001001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Biologique sur culture fixé (R3F)								
Date de mise en service			15/01/2013								
Commune d'implantation			Abriès								
Lieu-dit			Les Eaux Douces								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			3400								
Nombre d'abonnés raccordés			814								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			1235								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Déclaration en date du 16/09/2008								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce					
			Nom du milieu récepteur			Le Guil					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		25			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80		
DCO		125			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75		
MES		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2018	OUI	3,93	76,36	20,85	30	3,69	84				
Moyenne 2019	OUI	5,71	97,49	35,15	92,53	9,46	95,46	30,96	52,32	3,9	43,04
Moyenne 2020	OUI	7,9	95,23	42,97	88,82	9,69	94,59	29,04	38,17	2,4	53,35
Moyenne 2021	OUI	6,79	97,11	39,37	91,52	9,36	95,86	42,53	36,79	4,45	33,62
Moyenne 2022	OUI	11,3	95,4	54,1	88,9	17,1	92,3			4,5	45,3
Moyenne 2023	NON	149	49,8	277	42,3	80,5	44,4			7,12	16,8
Moyenne 2024	NON	15,7	86,5	50	78,1	28,8	71			3,02	22,9

La STEP est jugée non conforme en 2024. Cette non-conformité résulte de dysfonctionnements importants en mars 2024.



STEU N°3 : Station d'épuration STEP CHATEAU VILLE-VIEILLE AIGUILLES ARVIEUX

Code Sandre de la station : 0905038001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Biologique sur culture fixé (MBBR)									
Date de mise en service		20/10/2014									
Commune d'implantation		Château-Ville-Vieille									
Lieu-dit		Le Grand Clot									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		6900									
Nombre d'abonnés raccordés		1710									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1235									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Déclaration en date du 04/04/2012									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce					
		Nom du milieu récepteur				Le Guil					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				80	
DCO		125				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				75	
MES		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				90	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2018	OUI	34,11	77,9	85,28	70,23	35,42	68,62				
Moyenne 2019	OUI	13,12	94,5	49,21	89,15	10,58	95,34	24,86	59,62	3,49	54,94
Moyenne 2020	OUI	10,24	96,89	47,62	92,99	10,9	96,62	41,16	47,53	4,28	85,09
Moyenne 2021	OUI	9,42	97,39	46,44	93,66	10,95	96,77	43,55	49,16	5,2	49,02
Moyenne 2022	NON	31,1	92,4	98,5	87,7	36,6	88,9			6,3	41,4
Moyenne 2023	NON	48,9	79,7	148	71,6	71	69,7			6,63	41
Moyenne 2024	OUI	15,4	93,4	56,7	86,6	18,8	89,6			3,99	46

La STEP est jugée conforme pour 2024.

STEU N°4: Station de MOLINES/St VERAN

Code Sandre de la station : 0905077001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Biologique sur culture fixé (R3F)									
Date de mise en service		31/12/2008									
Commune d'implantation		Molines en Queyras									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		6000									
Nombre d'abonnés raccordés		1336									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		1270									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Autorisation en date du 16/05/2006									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce							
		Nom du milieu récepteur		Aigues Blanche							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou				80	
DCO		125		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou				75	
MES		35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou				90	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne 2018	OUI	28,56	67,89	72,15		27,72	63,92				
Moyenne 2019	OUI	11,2	96,26	41,41	93,81	10,99	97,22	23,96	58,17	2,62	68,10
Moyenne 2020	OUI	12,31	96,2	50,75	93,14	12,56	97,58	24,43		2,2	
Moyenne 2021	OUI	11,66	95,39	47,58	90,94	13,41	95,80	28,61	50,72	2,47	67,14
Moyenne 2022	NON	25,8	86,1	73,9	84,7	25,5	85,4			3,0	66,8
Moyenne 2023	NON	29,4	85,3	82,7	79,3	29,5	85			3,76	36,2
Moyenne 2024	OUI	5,44	94,6	78,6	56	20,7	83,7			3,76	36,2

La STEP est jugée conforme en 2024.



STEU N°5 : Camping d'Aiguilles

Code Sandre de la station :

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Décanteur / Digesteur											
Date de mise en service		10/06/2016											
Commune d'implantation		Aiguilles le Gouret											
Lieu-dit		Le Gouret											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		270 EH											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		45 m ³ /j											
Soumise à		Arrêté en date du 21 Décembre 2015											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol									
		Nom du milieu récepteur		Guil									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				≥ 60%	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				≥ 60%	
MES						<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/>		ou <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>				≥ 50%	
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h/	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
2019	STATION A L'ARRET	140	39,1%	350	41,9%	90	76,3						
2020	NON	130	56,7	364	21,2	71	84,3						
2021	OUI	85	78,2	237	82	106	85,6						
2022	NON	6,57	61,8	15,45	35,4	5,96	34,8						
2023	NON	70	81,6	182	67,8	77	77,7						
2024	NON	240	0	406	0	247	0			18,51	0		

La STEP est jugée non-conforme en 2024. Un départ de boue a eu lieu le jour du bilan.

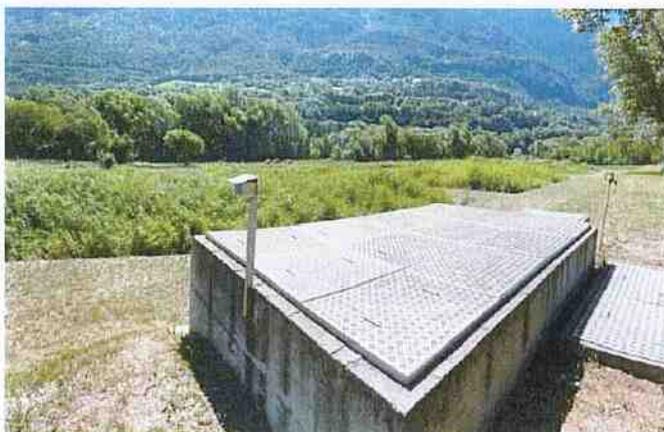


STEU N°6 : St CLEMENT Village

Code Sandre de la station : 060905134002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés de roseaux									
Date de mise en service		01.01.2005									
Commune d'implantation		St Clément sur Durance									
Lieu-dit		Village – Rive Droite (RD)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		600 EH									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		115 m ³ /j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol		Nom du milieu récepteur		Durance			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 60%			
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 60%			
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				≥ 50%			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018	OUI	<3	100	9	81	<2	100	11,7		1,4	
2019	OUI	<3	100	13	96	<2	100	29,4		3	
2020	OUI	<3	100	18	96	2,4	99,2	25,46		5,33	
2021	OUI	<3	100	13	97	<2	100	34,44		2,2	
2022	OUI	<3	100	10	96,9	3,7	97,7	10,24		2,17	
2023	OUI	<3	100	17	94	2	95			4.22	
2024	OUI	4	90	15	91	2	95			2.5	

La STEP est jugée conforme pour 2024.



STEU N°7 : St CLEMENT Charissier

Code Sandre de la station : 060905134003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés de roseaux									
Date de mise en service		07.05.2014									
Commune d'implantation		St Clément sur Durance									
Lieu-dit		Charissier (RG)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		70 EH									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		10.5 m ³ /j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Sol Nom du milieu récepteur torrent de Combe Sannerre									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		≥ 50%					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	OUI	3	93.2	24	93.2%	5.4	93.2	31.8		1.9	48.6%
2018	OUI	5	96,2	28	96,9	5,4	97	25,9		1,1	76,1
2019	OUI	<3	100%	15	91,1	2	96,7	20,6		2	
2020	OUI	<3	100	9,1	90,7	<2	100 %	8,2		1,2	
2021	OUI	<3	100	20	85	2,5	93,9	16,4		1,04	
2022	OUI	4	98,6	41	94,4	5,8	91,7	88,28		5,85	
2023	OUI	8	95	65	84	9	87			7.42	
2024	OUI	3	88	81	89.1	2	94			1.24	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2024.



STEU N°8 : St CLEMENT Bon Pommier

Code Sandre de la station : 060905134001

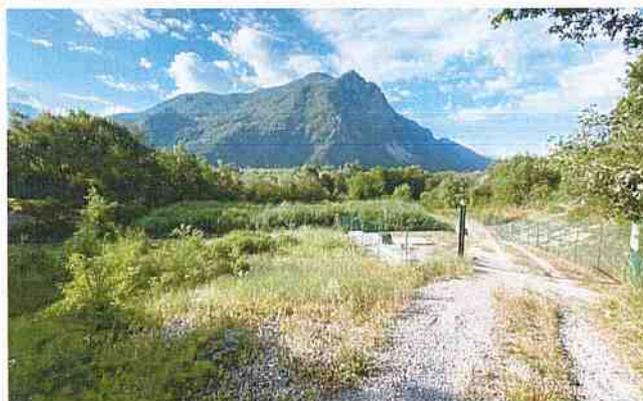
Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés de roseaux									
Date de mise en service		26.09.2005									
Commune d'implantation		St Clément sur Durance									
Lieu-dit		Bon Pommier (RG)									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		100 EH									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		15 m ³ /j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol		Nom du milieu récepteur		Durance			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		≥ 50%					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	OUI	<3	100	39	94,7	4	99,2	27,5	52,6	5,5	19,1
2018	OUI	5	97,7	50	90,5	6,4	97,5	30,5	33,8	1,1	84,7
2019	OUI	<3	100	27	94,9	2,4	99,3	22,8	69,3	8	8
2020	OUI	4	95,9	13	94,7	2	100	12,87	62	2,8	29,3
2021	OUI	4	96	41	80	0,11	90	39,29		4,6	
2022	OUI	<3	100	18	97,1	<2	100	29,74		4,7	
2023	OUI	3	95,7	29	66,3	4,8	85,6			4,5	
2024	OUI	4	97,3	36	92	10	94			7,9	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)**La STEP est jugée conforme pour 2024.**

STEU N°9 : REOTIER Village

Code Sandre de la station : 060905116003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés de roseaux									
Date de mise en service		01/10/2005									
Commune d'implantation		REOTIER (05116)									
Lieu-dit		Village									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		45 m ³ /j									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		torrent de Grande Combe							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%			
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		≥ 50%			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	OUI	3	98.7	33	95.6	6.2	98.5	39.8	30.1	6.7	18.3
2018	OUI	<3	100	36	92,4	5	97,4	35,3	31,6	1,9	68,3
2019	OUI	6	96,7	37	94,3	12	92,8	28,9	55	5,53	14,1
2020	OUI	36	70	130	71,1	27	92,9	72,99		12.2	
2021	OUI	4	96	41	80	6,7	90	39,29		4,6	
2022	OUI	7	98,8	52	95,8	13	98,5	49,96		11,54	
2023	OUI	5	98	70	88	8	96			7.68	
2024	OUI	5.3	96	13.6	96	4.3	96			7.8	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)**La STEP est jugée conforme pour 2024.**

STEU N°10 : REOTIER le Cros

Code Sandre de la station : 060905116002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			01.11.2014								
Commune d'implantation			REOTIER								
Lieu-dit			Le Cros								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			340								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			91 m ³ /j								
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Durance							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		< 35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 60%	
DCO		< 200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 60%	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				≥ 50%	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	OUI	13	92.8	79.6	81.7	17	94.8	79	1.54	11.2	0.22
2018	OUI	6	97	45	93	5,8	98	68,4	21,2	7,7	15,4
2019	OUI	7	97,8	84	85,9	14	96,4	69,64	17,7	9,48	14,2
2020	OUI	13	96,1	93	89,7	25	90,5	57,75	48,4	7,1	36,7
2021	OUI	5	96,6	56	84,3	8	95,7	57,72		7,39	10,3
2022	OUI	7	97,2	51	91,4	4,9	98,2	75,71		8,53	
2023	OUI	3	98	40	88.5	2.9	98			9.84	
2024	OUI	20	86.7	107	74	13.3	90.2			10.55	

La STEP est jugée conforme pour 2024.



STEU N°11 : REOTIER St Thomas

Code Sandre de la station : 060905116001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		15.11.2014									
Commune d'implantation		REOTIER									
Lieu-dit		St Thomas									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		50									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		7.5 m ³ /j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Durance							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		< 35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 60%	
DCO		< 200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 60%	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				≥ 50%	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	OUI	4	81%	32	68.6%	20	53.5%	21		2.6	58.7%
2018	OUI	4	94,4%	33	84%	6,4	93,6	22,5		3,3	2,9%
2019	OUI	5	96,4	41	90,8	12	91,3	30,2		4,1	51,6
2020	OUI	9	75	31	73,5	17	73,8	16,46		2,85	
2021	OUI	<3	100	34	82,4	6,1	90,9	40,63		4,38	
2022	OUI	11	90	84	73,6	16	82,2	58,53		8,18	
2023	OUI	8	90.2	60	75.4	15	87.7	54.76		8.18	
2024	OUI	7	87.3	68	57	9.9	75.3			8	0

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)**La STEP est jugée conforme pour 2024.**

STEU N°12 : EYGLIERS La Font

Code Sandre de la station : 060905052001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		18.11.2014									
Commune d'implantation		EYGLIERS									
Lieu-dit		La Font									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		200									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30 m ³ /j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Guil							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		< 35			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%		
DCO		< 200			<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 60%		
MES					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		≥ 50%		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	OUI	8	96.4	83	82.9%	8.3	96.2	77.3	3.4	9.6	-
2018	OUI	19	95,8	180	84,3	42	94,8	81,3	14,6	9,7	
2019	OUI	12	94,5	84	78	13	90,3	76,4		10,6	
2020	OUI	6	96,8	38	91,4	8,7	95,9	48,96		5,69	
2021	OUI	<3	100	34	82,4	6,1	90,9	40,63		4,38	
2022	OUI	4	98,3	73	86	12	94,7	69,52		11,22	
2023	OUI	3	98	40	88.5	2.9	98			7	
2024	OUI	6	86	53	86	5.4	98.5			10.14	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2024.



STEU N°13 : St CREPIN Aéromotel

Code Sandre de la station : 060905134001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux									
Date de mise en service		01.06.2010									
Commune d'implantation		St CREPIN									
Lieu-dit		Aéromotel									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		300									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		45 m ³ /j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur Sol Nom du milieu récepteur Durance									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		< 35		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						≥ 60%	
DCO		< 200		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou						≥ 60%	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou						≥ 50%	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2017	OUI	13	92,8	79,6	81,7	17	94,8	79	14,7	9,9	-
2018	OUI	4	99,4%	40	97,6%	6	98,6%	40,7	60,5%	9,2	33,3%
2019	OUI	15	95,8	85	88,2	16	97,5	73,14	38	0,43	43,7
2020	OUI	16	91,6	73	82,9	16	88,1	53,95		9,7	
2021	OUI	5	99	61	94,2	4,4	98,9	70,34		10,3	
2022	OUI	9	98,5	102	92,5	23	96,3	85,56		17,1	
2023	OUI	10	97,1	108	84,3	13	96,7			8,9	
2024	OUI	4	99,1	33	97	4,9	99			4	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2024.



STEU N°14 : GUILLESTRE Maison du Roy

Code Sandre de la station : 060905065003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres coco									
Date de mise en service		01.12.2016									
Commune d'implantation		GUILLESTRE									
Lieu-dit		Maison du Roy									
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		50									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		7.5 m3/j									
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ... 21 juillet 2015 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		Durance							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		< 35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 60%	
DCO		< 200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				≥ 60%	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				≥ 50%	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2018	OUI	5	96,7%	49	84,5%	6,8	93,6%	41	44,5	8	
2019	OUI	<3	100%	43	92,9	6,3	97	60,26	39,3	11,71	
2020	OUI	3	99	44	92,5	3,5	98,1	65,66	51	11,97	
2021	OUI	18	95,9	68	90,6	15	91,7	79,1	19,5	12,49	
2022	OUI	9	96,7	74	86,7	7,8	95,6	65,52	24,9	11,31	
2023	OUI	8	92.7	73	73.7	9.5	86.2			10.01	
2024	OUI	6	97.6	53	90	65	72			10.17	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée 6,4 97le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme pour 2024.

STEU N°15 : GUILLESTRE St GUILLAUME

Code Sandre de la station : 060905065001

Caractéristiques générales															
Filière de traitement (cf. annexe)		Biofiltre + SBR													
Date de mise en service		31.12.1991 + modernisation 01.12.2016													
Commune d'implantation		GUILLESTRE													
Lieu-dit		St Guillaume (déchetterie)													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		24 000													
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		4.000 m ³ /j													
Prescriptions de rejet															
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du ...		21 juillet 2015								<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface								Nom du milieu récepteur		Guil	
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)							
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 80%							
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 75%							
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		90%							
Charges rejetées par l'ouvrage															
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté													
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt					
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %				
2016	OUI	16,1	91,1	53,1	86,3	24,9	90								
2017	OUI	6,08	96,4	30,57	92,5	11,36	94,4	31,32	52,3	2,84	54				
2018	OUI	4,65	96,2	3,41	90,2	7,84	95,4	22,35	64,4%	2,14	59,8				
2019	OUI	5,96	96,8	43,62	88,8	15,26	92	21,28	70,3	3,46	51,8				
2020	NON	6,2	96,4	15,0	88,1	5,2	98,5								
2021	NON	8,51	95,3	40,65	88,5	9,23	92,7	30,75	42,6	2,63	63				
2022	NON														
2023	NON	17,34	89	78,15	81,8	26,21	84,9			3,16	45,2				
2024	OUI	23	78,7	95	78,7	24,8	76	43,58	29,7	4,7	39				

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

La STEP est jugée conforme en performances en 2024.



STEU N°16 : VARS

Code Sandre de la station : 060905177001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf, annexe)			Cultures mixtes								
Date de mise en service			1988 + modernisation 01/07/2009								
Commune d'implantation			VARS								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			22000								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			3,300 m ³ /j								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté en date du								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur				Eau douce de surface				
			Nom du milieu récepteur				Guil				
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 80%			
DCO		125		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 75%			
MES		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 90%			
NH4 annuel		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 70%			
NH4 février-mars		15		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 70%			
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		≥ 80%			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
2016	OUI	4	94,8%	32,4	86,5%	8,8	95,7%	41,49		1,5	80,8%
2017	OUI	2,74	97,4%	26,13	91,1%	8,53	94,9%	43,73		0,96	87,3%
2018	OUI	2,38	93,4%	22,35	87,8%	6,75	85,6%	44,18		0,38	91,9%
2019	OUI	4,12	97,4%	29,69	91,7%	10,86	93,3%		37,58%	0,77	86,8%
2020	OUI	3,6	94,5%	29,0	84,4%	6,1	94,7%		85,3%	0,9	85,6%
2021	OUI	2,19	97,8	22,83	91,1	5,53	95,7	33,98	31,7	1,05	82,3
2022	OUI										
2023	OUI	3.83	97	28.17	91	10.28	93	44.18	36	1.86	75
2024	OUI	3.62	91.8	30.21	85.8	6.93	89.1	55.23	55	0.19	95.6

La STEP est jugée conforme pour 2024.



1.1.3 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203,0)

1.1.3.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en T de MS	Exercice 2024 en T de MS
Station d'épuration STEP Abriès Ristolas (Code Sandre : 0905001001)	23	14
Station d'épuration STEP Chateau Ville-Vielle Arvieux (Code Sandre : 0905038001)	43.8	50.4
Station de CEILLAC (Code Sandre : 0905026001)	18.1	86.8*
Station de MOLINES/St VERAN (Code Sandre : 0905077001)	15	14.7
Station de VILARGAUDIN (Code Sandre : ____)	2.25	0.25
Station du GOURET AIGUILLES	0	0
GUILLESTRE St GUILLAUME (Code Sandre : 060905065001)	115	120
VARS (Code Sandre : 060905177001)	51	64
Total des boues produites	266	350.15

1.1.3.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2023 en T de MS	Exercice 2024 en T de MS
Station d'épuration STEP Abriès Ristolas (Code Sandre : 0905001001)	13,2	8.75
Station d'épuration STEP Chateau Ville-Vielle Arvieux (Code Sandre : 0905038001)	31.7	30.9
Station de CEILLAC (Code Sandre : 0905026001)	16.4	7.86
Station de MOLINES/St VERAN (Code Sandre : 0905077001)	15.5	6
Station de VILARGAUDIN (Code Sandre : ____)	2.25	0.25
Station du GOURET AIGUILLES	0	0
GUILLESTRE St GUILLAUME (Code Sandre : 060905065001)	113	120
VARS (Code Sandre : 060905177001)	45.3	60
Total des boues produites	237.3	235.7

*En raison de soucis, sur la table d'égouttage de Ceillac en 2024 la quantité de boue produite à Ceillac n'est pas représentative.

1.2 ELEMENTS FINANCIERS DU SERVICE ASSAINISSEMENT

1.2.1 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	2 611 211,85€	2 677 178,00€	+2,5% ⁽¹⁾
Redevance modernisation des réseaux de collecte	132 349,27€	107 897,98€	-18,5% ⁽²⁾
Redevance versée par le délégataire	58 436.83€	40 185,20€	-31,2%
Autres prestations : PFAC (70613), traitement du lactosérum (7068), mise à disposition de personnel(64198))	124 081.09€	38 594,18€	-68,9%
Prime de l'Agence de l'Eau	39 793.73€	22 987,26€	-42,2% ⁽³⁾
Recettes liées aux travaux (amortissement des subventions 777 et travaux en régie 722)	845 404.78€	843 490,49€	-0,2%
Autres recettes : pénalités 7711, reprises provisions 778,7815,7875...	169 971.05€	86 736.86€	-49%
Total des recettes	3 981 248.76€	3 817 069,97€	-4,1%⁽⁴⁾

⁽¹⁾ une hausse des recettes liées aux redevance cependant limitée par la baisse des volumes consommés

⁽²⁾ outre l'impact de la baisse des volumes consommés, il faut rappeler qu'en 2023 un rattrapage avait été nécessaire suite à une sous-estimation en 2022 (facturation retardée)

⁽³⁾ Compte-tenu de la non-conformité équipement de la STEP de Guillestre, la CCGQ ne bénéficie plus de prime à l'épuration sur cette STEP. La STEP de Guillestre est conforme en 2024 mais la prime épuration a été supprimée dans le 12ieme programme de l'Agence de l'Eau.

⁽⁴⁾ Après une hausse de 15% sur l'exercice précédent, une baisse de plus de 4% est constatée sur l'exercice 2024

1.2.1.1 Redevance assainissement collectif

➤ Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Des tarifs différents sont appliqués sur les communes du Guillestrois - Queyras et sur la commune de Vars. Les réseaux de collecte sur la commune de Vars sont exploités via une DSP par l'entreprise SAUR qui assure la facturation d'une redevance.

Les tarifs applicables aux 01/01/2024 et 31/12/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2024	
	Guillestrois-Queyras	Vars
Part de la collectivité		
Part fixe (€ TTC/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	81.20 €	55.35 €
Part proportionnelle (€ TTC/m ³)		
Prix au m ³	2.79 €/m ³ pour les 20 premiers m ³ 0.66 €/m ³ pour les suivants	2.68 €/m ³ pour les 20 premiers m ³ 0.55 €/m ³ pour les suivants
Taxes et redevances		
Redevances Agence de l'Eau		
Modernisation des réseaux de collecte	0.160 €/m ³	

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 23/12/2024 effective à compter du 01/01/2025 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.

Tarifs	Au 01/01/2025	
	Guillestrois-Queyras	Vars
Part de la collectivité		
Part fixe (€ TTC/an)		
Abonnement ⁽¹⁾	87.30 €	61.40 €
Part proportionnelle (€ TTC/m ³)		
Prix au m ³	3.00 €/m ³ pour les 20 premiers m ³ 0.71 €/m ³ pour les suivants	2.89 €/m ³ pour les 20 premiers m ³ 0.60 €/m ³ pour les suivants
Taxes et redevances		
Redevances Agence de l'Eau		
Modernisation des réseaux de collecte	0.009 €/m ³	

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

➤ *Facture d'assainissement type (D204,0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type Guillestrois –Queyras (Hors Vars)	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	81.20 €	87.30 €	+7.5%
Part proportionnelle pour les 20 premiers m ³	2.79 €	3.00 €	+7.5%
Part proportionnelle pour les m ³ suivants	0.66 €	0.71 €	+7.6%
Montant TTC de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	203 €	218.30 €	+7.5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau) devenue contre-valeur pour la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif au 1/01/2025	0.160€	0.009€	- 94.4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	19.20€	1.08€	- 94.4%
Total	222.20 €	219.38 €	- 1.27%
Prix TTC au m³	1.85 €	1.83 €	-1.27%

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Facture type Vars	Au 01/01/2024 en €	Au 01/01/2025 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	55,35	61,4	+ 10,9%
Part proportionnelle pour les 20 premiers m ³	2,68	2,89	+ 7,8%
Part proportionnelle pour les m ³ suivants	0,55	0,6	+ 9,1%
Montant TTC de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	163,95	179,2	+ 9,3%
Part réseau de collecte facturée par l'exploitant			
Part fixe pour le compte de la cc	13,3	13,3	0%
Part proportionnelle pour compte de la cc	0,0658	0,0658	0%
Part fixe pour le compte de l'exploitant	12,55	12,6	+ 0,4%
Part proportionnelle pour compte de l'exploitant	0,048	0,048	0%
sous total facturation exploitant	39,51	39,56	
Montant TTC total de la facture de 120 m³ abonnés vars	203,46 €	218,30 €	+ 7,3%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	Facturée par la SAUR		

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent,

La facturation est effectuée avec une fréquence annuelle.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc,) sont les suivants :

- Augmentation des tarifs en 2025 en raison du constat de baisse de l'excédent cumulé en fin d'exercice 2024, ceci afin de maintenir la capacité d'investissement de la collectivité et poursuivre les

renouvellements de réseaux et des ouvrages d'exploitation.

- Réduction du montant de la redevance modernisation des réseaux devenue au 1/01/2025 : contre-valeur pour la redevance performance des systèmes d'assainissement collectif en 2025
Important : dès 2026 cette contre-valeur augmentera car l'agence de l'eau a appliqué pour 2025, un taux de 0.03 €/m³ qui passera à 0.09 €/m³ en 2026. De plus, le coefficient de modulation (variable entre 0.3 et 1) appliqué en 2025 était pour tous de 0.3 (avantageux) alors qu'en 2026, il correspondra aux performances réelles des systèmes d'assainissement collectifs.

➤ Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en % 2023/2024
Total des volumes facturés aux abonnés	943 440	881 616	854 007	-0.03 %

Les volumes retenus pour les communes ne disposant pas de compteurs d'eaux sont ceux déclarés auprès de l'Agence de l'Eau pour le reversement de la redevance modernisation des réseaux de collecte.

Poursuite de la tendance à la baisse des volumes consommés

1.2.2 PFAC (Participation au Financement de l'Assainissement Collectif)

Les recettes du service assainissement collectif sont également constituées par la PFAC versée par les nouvelles habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif. La PFAC est exigible au moment du raccordement de l'habitation au réseau d'assainissement,

Les tarifs applicables sont les suivants (délibération prise le 17 Décembre 2020) :

Maison individuelle	750 €
Pour une extension avec création d'un ou plusieurs logements	500 €/logement
Logements collectifs	500 €/logement à partir de 2 logements ou /commerce intégré dans un ensemble immobilier
PFAC « assimilés domestiques » :	
Hôtel / Restaurant	6€/m ² de plancher créé
Commerce	750 €
Artisan	750 €

1.2.2.1 Contrôle de conformité assainissement en cas de vente

Dans le cadre des ventes de biens immobiliers, les notaires sollicitent fréquemment le service assainissement afin que soit délivré un certificat de conformité attestant du branchement au réseau d'assainissement collectif des immeubles concernés,

Sur demande du notaire ou du vendeur, un contrôle de branchement sur place est réalisé, Cette prestation est payante avec un seul tarif de 200€ que ce soit pour le contrôle in situ avec ouverture des regards, tests au colorant et /ou avec inspection camera.

En 2024, 4 contrôles de conformité de branchement ont été réalisés

1.2.2.2 Dépotage des matières de vidanges, de curage sur la station de traitement des eaux de Guillestre

Il est possible pour les sociétés assurant des services de vidanges et de curage de venir déposer les matières collectées dans la station de traitement des eaux usées de Guillestre.

En contrepartie, une redevance est facturée en fonction de la nature et de la quantité des matières apportées.

1.2.3 Financement des investissements

1.2.3.1 Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Montants financiers TTC des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 722 481.88€	1 118 648.63€	790 304.08 €	1 766 467.68 €
Montants des subventions en €	854 044.98€	230 480.08€	218 338.58 €	250 406.36 €

Le volume de travaux est en baisse en 2022 et 2023 a augmenté en 2024 d'une part parce que des travaux importants ont été engagés en urgence suite aux intempéries de décembre 2023 et d'autre part parce que des travaux de renouvellement ou de création de réseaux réalisés en co-maitrise d'ouvrage avec les communes pour certains ont été réalisés en 2024.

1.2.3.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		3 231 519.49€	2 855 273.28€
Montant remboursé durant l'exercice en €	Capital	370 428.40€	376 246.21€
	Intérêts	104 714.11€	103 069.77€

La Budget Assainissement dispose également au 31/12/2024 d'une avance de trésorerie remboursable au Budget Principal de la collectivité d'un montant de 1 000 000€. Le Budget Assainissement connaît des problématiques de trésorerie en raison d'une part de facturations de la redevance tardives (dernier trimestre de l'année civile) : la facturation de la redevance assainissement n'intervient qu'après la facturation d'eau potable et la relève des compteurs par les communes.

1.2.3.3 Amortissements

Pour l'exercice 2024, la **dotation aux amortissements a été de 1 814 308,77** (1 747 199.55€ en 2023).

1.3 INDICATEURS DE PERFORMANCE

1.3.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202,2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013), De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents,

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales,

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution),

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis,
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis,

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP,250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP,251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP,252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP,254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP,253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		91%	
VP,255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP,256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	40%	0
VP,257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP,258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP,259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP,260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP,261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP,262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202,2B)	120	-	72

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points, Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points, Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 72 pour l'exercice 2024 (72 également pour 2023).

1.3.2 Conformité de la collecte des effluents (P203,3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau, Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système,

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
ABRIES-RISTOLAS	40.2	100	100
CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX	130	100	100
CEILLAC	59.3	100	100
MOLINES/ST VERAN	184	100	100
VARS	148	100	100
GUILLESTRE St GUILLAUME	412	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2023).

1.3.3 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204,3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau, Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées,

STEU	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
ABRIES-RISTOLAS	40.2	100	100
CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX	130	100	100
CEILLAC	59.3	100	100
MOLINES/ST VERAN	184	100	100
VARS	148	100	100
GUILLESTRE St GUILLAUME	412	0	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (63 en 2023).

1.3.4 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205,3)

(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau,

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées,

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2024	Conformité exercice 2023 0 ou 100	Conformité exercice 2024 0 ou 100
ABRIES-RISTOLAS	40.2	0	0
CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX	130	0	100
CEILLAC	59.3	100	100
MOLINES/ST VERAN	184	0	100
VARS	148	100	100
GUILLESTRE St GUILLAUME	412	0	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 94. (65 en 2023)

1.3.5 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206,3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille,

Station d'épuration d'ABRIES-RISTOLAS :

Filières mises en œuvre		T de MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	8.76
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : Stockage sur plateforme	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		8.76

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme,

Station d'épuration d'AIGUILLES CHATEAU VILLE-VIEILLE ARVIEUX :

Filières mises en œuvre		T de MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	30.9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : Stockage sur plateforme	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		30.9

Station de CEILLAC :

Filières mises en œuvre		T de MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	7.86
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		7.86

Station de MOLINES/St VERAN :

Filières mises en œuvre		T de MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	5.93
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : Stockage sur plateforme	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		5.93

Station de VILLARGAUDIN :

Filières mises en œuvre		T de MS
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0.3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0.3

Station de VARS :

Filières mises en œuvre		T de MS
Compostage vers plateforme de Durance Compostage (n°062304112006)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme 100%	60
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		60

Station de GUILLESTRE St GUILLAUME :

Filières mises en œuvre		T de MS
Compostage vers plateforme de Durance Compostage (n°062304112006)	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme 100%	120
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		120

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2023).

1.4 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2023	Valeur 2024
	Indicateurs descriptifs des services		
D202,0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	5
D203,0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	237.3	235.7
D204,0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³] Guillestrois / Queyras	1.76€	1.85€
	Indicateurs de performance		
P202,2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	72	72
P203,3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100	100
P204,3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	63	100
P205,3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	65	94
P206,3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100

2 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

2.1 Caractérisation technique du service

2.1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau Communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de communes du Guillestrois-Queyras
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations
 - Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations
 - Réhabilitation des installations
 - Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Abriès-Ristolas, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Eygliers, Guillestre, Molines-en-Queyras, Mont-Dauphin, Risoul, Réotier, Saint-Clément-sur-Durance, Saint-Crépin, Saint-Véran, Vars
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 01/06/2021 Non

2.1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

2.1.3 Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 733.22 habitants (Nb installation ANC soit 601 * Nb de pers/logement soit 1,22), pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 20 622 (population DGF).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 3,55 % au 31/12/2024.

2.1.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

		Exercice 2023	Exercice 2024
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui (partiellement)	Oui (partiellement)
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2024 est de 80 (80 en 2023).

2.2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.2.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables au 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs (en €)	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Compétences obligatoires		
Contrôle des installations neuves	250€	250€
Contrôle des installations à réhabiliter	0€	0€
Contrôle des installations existantes	160€	160€
Contrôle des installations en cas de vente	200€	200€

2.2.2 Recettes

	Exercice 2023	Exercice 2024
Facturation du service Contrôle en cas de vente	800€	1 000€
Facturation du service Contrôle des installations neuves	750€	1 250€
Facturation du service Contrôles des installations existantes	12 320€	12 010€
Total	13 870€	14 260€

2.3 Indicateurs de performance

2.3.1 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées	82	76
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	10	10
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	65	42
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	524	530
Taux de conformité en %	12.2%	13.2%

Tableau 1 : évolution annuelle des contrôles

	total
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	145
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	298
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	530
Taux de conformité total en % (annuel)	83.6%

Tableau 2 : INDICATEUR SISPEA P.301.3 : conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs